



N° OJ : 28

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/01/2021

**Objet :** OPP/2019/188.- Recapitalisation des sociétés immobilières de service public dans le cadre de l'ambitieux plan d'amélioration énergétique des logements sociaux.- Foyer Laekenois.- 2è tranche.

Le Conseil communal,

Considérant que le Foyer Laekenois a décidé d'augmenter la part variable du capital social à concurrence de 1.500.000,00 EUR par la création de 130.877 part sociales nouvelles numérotées de 15.271.951 à 15.402.828;

Considérant que dans le cadre de la recapitalisation envisagée, les nouvelles parts sociales seront souscrites par la Ville;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 13766/81251 du budget extraordinaire de 2020.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique :

Souscrire à 130.877 nouvelles parts sociales de la srl Le Foyer Laekenois, avenue de l'Arbre Ballon 5A à 1020 Bruxelles, pour une dépense de 1.500.000,00 EUR à engager à l'article 13766/81251 du budget extraordinaire de 2020.

Annexes :